
Présidence : Suisse

912^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 3 avril 2019

Ouverture : 11 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 10
Clôture : 16 h 45

2. Président : Ambassadeur C. Wild

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LE CODE DE CONDUITE DE L'OSCE RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ :
« SENSIBILISATION, DIFFUSION, AMÉLIORATION DE SA MISE EN ŒUVRE ET DE SA PORTÉE »

- *Exposé de M^{me} M. Wohlfeld et de M. D. Lutterbeck, codirecteurs de l'Académie méditerranéenne d'études diplomatiques (AMED), Université de Malte*
- *Exposé de M. H. Hänggi, Directeur adjoint du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF)*
- *Exposé de M. A. Lambert, Directeur académique, Institut d'études géopolitiques de Genève (IEGG)*

Président, M. D. Lutterbeck, M^{me} M. Wohlfeld, M. H. Hänggi, M. A. Lambert, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que

l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/77/19), Malte (annexe), Slovaquie, États-Unis d'Amérique, Azerbaïdjan (FSC.DEL/80/19 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/81/19 OSCE+), Suisse (FSC.DEL/79/19 OSCE+), Fédération de Russie, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Arménie, Chypre, Coordonnatrice du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Italie), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/82/19 OSCE+) (FSC.DEL/82/19/Add.1 OSCE+), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/78/19), Fédération de Russie, Canada, Biélorussie, États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Briefing sur l'exercice militaire « Arrow 19 », prévu en Finlande du 6 au 17 mai 2019* : Finlande
- b) *Projet de lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Président du Conseil permanent sur les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019 (FSC.DEL/71/19 Restr.)* : Président, Arménie

4. Prochaine séance :

Mercredi 10 avril 2019 à 11 heures, Neuer Saal

912^e séance plénière

Journal n° 918 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE MALTE

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole.

Malte s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne mais ma délégation souhaite faire quelques observations supplémentaires au nom de son pays.

Nous remercions la Présidence suisse du FCS de proposer ce débat tout à fait opportun à l'approche du 25^e anniversaire de l'adoption du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Nous remercions également les intervenants pour leurs exposés très intéressants et les réflexions qu'ils ont partagées avec nous.

Malte est fermement convaincue que le Code de conduite demeure à ce jour un instrument extrêmement pertinent et utile pour améliorer la transparence et promouvoir la confiance mutuelle entre les États. Le Code mérite vraiment d'être présenté comme un « joyau caché » parmi les documents de l'OSCE car son adoption en décembre 1994 a marqué un véritable jalon pour ce qui est de la gouvernance du secteur de la sécurité. Une de ses principales forces réside dans son approche transdimensionnelle, à savoir dans la manière dont il traite la dimension politico-militaire en même temps que la dimension humaine. En outre, le Code met en exergue des valeurs comme la coopération et l'état de droit (tant au niveau national qu'international), ainsi que l'importance de la maîtrise des armements et du désarmement.

Le Code de conduite s'avère être non seulement un instrument utile dans l'espace de l'OSCE, mais aussi un précieux « bien d'exportation », servant en partie d'inspiration et de modèle pour l'élaboration de normes et de dispositions similaires au-delà de l'espace de l'OSCE et des régions des partenaires de l'OSCE pour la coopération, notamment dans la région Afrique.

Monsieur le Président,

Comme Malte l'a répété à plusieurs occasions, la sécurité de l'Europe est intrinsèquement liée à celle de la région méditerranéenne, et cela depuis bien avant 1975, date de l'inclusion du « chapitre méditerranéen » dans l'Acte final de Helsinki.

C'est dans cette optique et avec la ferme conviction que l'exportation des principes du Code de conduite profiterait à la fois aux États participants de l'OSCE et aux partenaires méditerranéens pour la coopération que, déjà en septembre 2013, Malte, de concert avec l'Académie méditerranéenne d'études diplomatiques et le Centre de prévention des conflits de l'OSCE, a accueilli la toute première Conférence régionale sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité pour la région méditerranéenne. La conférence a sensibilisé les partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération aux normes et principes inscrits dans le Code et elle a permis aux États participants de l'OSCE de partager avec ces derniers des exemples concrets et des expériences liés à la mise en œuvre du Code.

Nous avons été heureux de voir que ce dialogue instauré en faveur des partenaires pour la coopération a été suivi de conférences en Tunisie et en Jordanie, et que les pays méditerranéens ont manifesté un intérêt soutenu pour ces activités et y ont participé à un haut niveau. À cet égard, nous saluons la traduction en 2013 du Code de conduite en arabe et sommes ravis de noter que la Tunisie est en train d'élaborer une nouvelle réglementation nationale qui reflète les dispositions du Code.

Nous encourageons les partenaires méditerranéens à continuer de s'inspirer du Code de conduite lorsqu'ils façonnent, règlent ou réforment leurs secteurs de sécurité nationaux. Nous sommes toujours prêts à continuer d'apporter à nos partenaires toute l'assistance dont ils peuvent avoir besoin dans cette entreprise, toutefois nous voudrions insister sur le fait que cette assistance se doit de respecter le principe d'appropriation au niveau national par les États partenaires et d'être effectuée en tenant dûment compte des circonstances nationales et régionales spécifiques, y compris des sensibilités locales.

Les activités susmentionnées ont aussi permis de mettre en lumière quelques-unes des limites du Code, notamment en ce qui concerne son applicabilité aux sociétés militaires privées et aux acteurs non-étatiques. Nous souscrivons à la recommandation, faite à la Conférence de Malte en 2013, d'inclure le cas échéant la société civile dans le processus de bonne gouvernance du secteur de la sécurité et nous saluons tous les efforts visant à ce que le Code devienne un outil de référence pour l'instauration de la confiance dans l'espace de l'OSCE, y compris la région méditerranéenne.

Malte continuera de sensibiliser toutes les parties prenantes – entre autres par d'autres forums régionaux comme le Forum de la Méditerranée occidentale (appelé aussi Dialogue 5+5) – en vue de contribuer à une mise en œuvre transparente du Code à tous les stades de la gouvernance du secteur de la sécurité.

Nous attendons avec intérêt, lors du séminaire régional qui se tiendra à Chypre le mois prochain, de poursuivre notre travail dans le cadre de la Décision n° 1/08 du FCS sur la sensibilisation et l'information concernant le Code de conduite.

Monsieur le Président,

Nous sommes conscients du fait que la mise en œuvre du Code de conduite est à l'heure actuelle considérée essentiellement sous l'angle du contre-terrorisme. Toutefois, le contenu du Code a une portée beaucoup plus grande que les seules activités de contre-terrorisme. C'est pourquoi Malte est prête à soutenir une plus large approche de la

mise en œuvre du Code de conduite et elle voudrait insister sur le fait que cette approche aiderait à réactiver les mesures de confiance et de sécurité (MCS) dans l'espace de l'OSCE.

Pour l'avenir, Malte est favorable à l'idée de recenser les bonnes pratiques dans l'application des MCS, en particulier pour ce qui est des suggestions sur la manière d'impliquer les diverses parties prenantes nationales. Ces différentes suggestions devraient servir à promouvoir le renforcement des capacités (notamment parmi les décideurs de haut niveau) et auraient, ce faisant, un puissant effet multiplicateur.

Monsieur le Président,

L'adhésion aux engagements politico-militaires mentionnés plus haut ne saurait être considérée comme acquise et, même dans l'espace de l'OSCE, il reste encore beaucoup à faire si l'on veut s'assurer que ces engagements sont bien honorés.

Avant de conclure, permettez-moi de remercier les gouvernements suisse, allemand et autrichien de leur soutien financier, sans lequel les activités de sensibilisation de l'OSCE dans la région méditerranéenne et d'autres projets en rapport avec le Code n'auraient pas été possibles.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.